

VOS CONTACTS



FÉDÉRATION NATIONALE

Silvère Gabet - ☎ 01 45 67 47 96
silvere.gabet@communesforestieres.org

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

☎ 04 79 60 49 05 - 📠 07 77 38 47 94
auvergnerhonealpes@communesforestieres.org

BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

☎ 03 81 41 26 44
bourgognefranchecomte@communesforestieres.org

CENTRE (CHER ET INDRE)

☎ 01 45 67 47 98
federation@communesforestieres.org

CORSE

☎ 04 95 70 44 73
cofor-corsesud@orange.fr

GRAND EST

ALSACE
📠 06 30 29 03 21
communeforestiere@fibois-alsace.com

CHAMPAGNE-ARDENNE

☎ 03 26 21 48 17
champagneardenne@communesforestieres.org

LORRAINE

☎ 03 29 75 05 25
lorraine@communesforestieres.org

HAUTS-DE-FRANCE (NORD ET AISNE)

☎ 03 27 60 82 20
federation@communesforestieres.org

ÎLE-DE-FRANCE

☎ 01 45 67 90 31
tiphaine.kervadec@communesforestieres.org

MASSIF CENTRAL

☎ 04 73 83 64 67
massifcentral@communesforestieres.org

MASSIF DES PYRÉNÉES - UNION GRAND SUD

☎ 05 61 88 38 34
grandsud@communesforestieres.org

NOUVELLE-AQUITAINE

Siège : ☎ 05 59 39 06 65
Antenne Limousin - 📠 06 68 02 99 01
nouvelleaquitaine@communesforestieres.org

NORMANDIE

📠 06 62 30 36 78
normandie@communesforestieres.org

OCCITANIE

☎ 04 11 75 85 17
occitanie@communesforestieres.org

PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

☎ 04 42 65 43 93
paca@communesforestieres.org

POUR LE CLIMAT

AVEZ-VOUS PENSÉ À LA FORÊT ET AU BOIS ?

© 2019 - Conception graphique et réalisation : Cécile Touret et UN DES SENS - Design Global



FÉDÉRATION NATIONALE DES
COMMUNES FORESTIÈRES

13 Rue du Général Bertrand - 75007 Paris
☎ 01 45 67 47 98
federation@communesforestieres.org



@fncofor

www.fncofor.fr

Avec le soutien de



LES ÉLUS, AU CŒUR DES POLITIQUES CLIMATIQUES

Les forêts et les filières forêts bois de vos territoires ont un rôle essentiel à jouer dans l'atténuation et l'adaptation au changement climatique. Au travers des politiques publiques pour la transition écologique et énergétique, vous pouvez mobiliser vos territoires et impulser des projets liés à la forêt et au bois.

L'intégration des enjeux de la forêt et du bois dans les Plans Climat Air Énergie Territoriaux (PCAET) concerne tous les territoires : propriétaires ou non de forêts, territoires urbains comme ruraux.



15% des émissions de gaz à effet de serre (GES) en France sont directement issues des décisions prises par les collectivités territoriales, concernant leur patrimoine (bâtiment, éclairage public, flotte de véhicule) et leurs compétences (transports, déchets, distribution de l'énergie et de chaleur, notamment via les réseaux de chauffage urbain).

QUELS RÔLES DE LA FORÊT ET DU BOIS DANS LES PCAET ?

Les Plans Climat Air Énergie Territoriaux sont des projets territoriaux de développement durable. Grâce à eux, les collectivités territoriales, urbaines et rurales s'engagent concrètement pour la transition écologique.

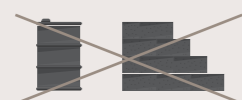
En considérant le cycle de vie de la forêt et de ses produits, la filière forêt-bois constitue un atout majeur dans la lutte contre le réchauffement climatique et ses effets :

SÉQUESTRATION DE CARBONE :

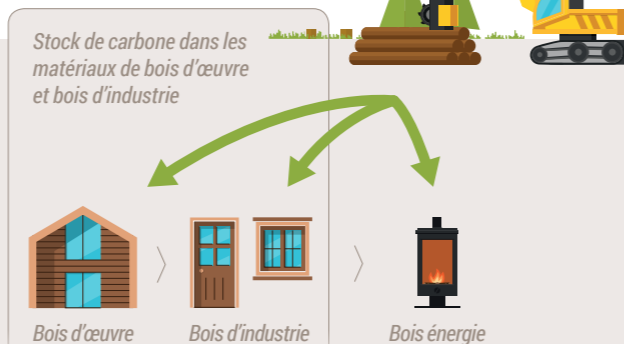
Augmentation des stocks de carbone en forêt et dans les produits bois.

MATÉRIAU RENOUVELABLE :

Le bois se substitue à la production des matériaux à forte empreinte carbone et aux énergies fossiles.



PRODUCTION DE BOIS



■ Hiérarchie des USAGES DU BOIS →

ET SI VOUS PASSIEZ À L'ACTION ?

1 COMMENT PRÉSERVER LES CAPACITÉS DE STOCKAGE CARBONE DES FORÊTS DE MON TERRITOIRE ?

La gestion durable des forêts permet aux écosystèmes de mieux lutter contre les effets du changement climatique. Elle garantit la protection de la biodiversité et la préservation des sols forestiers.

La mise en place de pratiques sylvicoles durables et la protection des zones à haute valeur de biodiversité permettent de préserver voire d'augmenter les stocks de carbone tout en améliorant la résilience des écosystèmes forestiers.



2 COMMENT VALORISER LE PRODUIT DES FORÊTS DE MON TERRITOIRE ?

Privilégier l'utilisation du bois comme matériau, c'est contribuer à maintenir et renforcer les stocks de carbone dans les produits issus de la forêt.

Il est primordial d'optimiser l'usage du bois en cascade – en premier lieu le bois d'œuvre, puis le bois d'industrie et enfin le bois énergie – pour tirer le meilleur parti économique et écologique de ces ressources. L'utilisation du bois dans des produits à longue durée de vie, l'écoconception et le recyclage du bois permettent aussi d'augmenter les stocks de carbone dans les produits.

1 TONNE de bois sec = **500 KG** de carbone stocké

Tous les ans, l'augmentation des stocks de carbone dans les forêts françaises permet de séquestrer plus de 70 millions de tonnes de CO₂, soit l'équivalent des émissions annuelles de près de 10 millions de Français.

CONSTRUIRE, RÉNOVER, AMÉNAGER AVEC UN MATÉRIAU LOCAL A FAIBLE EMPREINTE CARBONE

Les usages du bois dans la construction sont variés : construction, rénovation, structure, façade, menuiseries, aménagements intérieurs et extérieurs, revêtement... Le bois permet de concevoir et construire des bâtiments énergétiquement performants, avec un matériau qui demande peu d'énergie pour sa transformation.

1 TONNE de produits bois utilisée = **1,5 À 3,5 TONNES** d'émission de CO₂ évitée



350 M³ de bois d'œuvre locaux mobilisés contribuent à créer / maintenir **1 EMPLOI** sur le territoire.

DÉVELOPPER UNE ÉNERGIE RENOUVELABLE

Le bois énergie provient principalement des coproduits de l'exploitation des forêts, des connexes des scieries, ainsi que des produits bois en fin de vie et déchets verts. Le développement de chaufferies collectives au bois et l'équipement d'appareils de chauffage performants pour les particuliers permettent de réduire l'usage des énergies fossiles au profit d'une énergie renouvelable, ils favorisent l'indépendance énergétique des territoires.

L'utilisation des ressources forestières des territoires relocalise les circuits d'approvisionnement et limite ainsi les émissions fossiles liées aux transports. Elle crée de la valeur ajoutée territoriale et des emplois locaux.

L'amélioration des performances des installations de bois énergie permet de limiter les impacts sur la qualité de l'air.

On estime que la substitution du fioul domestique par la plaquette bois permet d'éviter l'émission de 296 kg de CO₂ d'origine fossile par MWh.

1 000 TONNES de bois énergie local valorisée = **1 EMPLOI** dans la filière

